



COÛT DE LA SCOLARITÉ / PENSION - PREMIÈRE EN APPRENTISSAGE

Année scolaire 2020/2021

17 SEMAINES DE COURS

Cotisation	100 €
Pension – 17 sem X 103 €	1751 €
Fournitures scolaires	35 €
SOIT UN TOTAL ANNUEL DE	1886 €

Un chèque de 10 € sera demandé à l'inscription pour approvisionner le compte loisirs (casse vaisselle, prêt de drap, sorties diverses, ...)

Modalités de règlement

100 € de cotisation obligatoire à l'inscription

Le règlement peut se faire :

- ✓ En **une seule fois au 10 septembre au plus tard** (3% d'escompte sur la pension et la scolarité)
- ✓ En **3 fois** : au 10 septembre, au 10 décembre au 10 mars
- ✓ En **10 fois** : au 10 de chaque mois (de septembre à juin)

- **soit par prélèvement** (nous faire passer un R.I.B. afin que nous fassions les démarches)
- **soit par chèque mensuel** (possibilité de laisser les 10 chèques dès la rentrée au secrétariat)
- **soit par virement permanent** (à vous de le mettre en place auprès de votre banque)

Des factures complémentaires éventuelles :

- Les frais d'impayés (20 € pour les chèques ou pour les prélèvements)
- Les frais engendrés par les dégradations matérielles
- Les repas pris par l'élève à la MFR hors semaines de cours

- **Modalités de remboursement** - Voir dossier d'inscription